

AVIS DE PUBLICITE

AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT) POUR LES COMMERCES DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT GILLES LES BAINS



Procédure de mise en concurrence en vue de désigner les attributaires des AOT commerces du Port de plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains (La Réunion) - Lot FP009 et lot FP015/FP016

Le Territoire de l'Ouest (TO) (BP 50049 – 97822 Le Port Cedex - Ile de La Réunion) lance une procédure de mise en concurrence pour l'attribution des Autorisations d'occupation temporaires (AOT) portant sur des locaux commerciaux sur l'emprise du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains à Saint-Paul (La Réunion). Les locaux mis à disposition auront pour vocation d'abriter des activités commerciales.

La procédure est lancée en application de l'article L.2122-1-1 du CGPPP, précisant que l'autorité gestionnaire du domaine doit procéder à la mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniales lorsqu'elles permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le périmètre, la durée, le contenu et les éléments structurants des lots – ainsi que les modalités de dépôt des propositions par les candidats sont librement accessibles sur la page Internet suivante :

<https://www.tco.re/plaisance/aot/>

Les candidatures et les offres doivent être remises selon le format précisé dans les documents de la consultation disponibles sur la page Internet précisée ci-dessus **avant le 1er septembre 2024 à 00h00** (heure La Réunion).